



Journal de la Société des Océanistes

128 | janvier-juin 2009
Hommage à José Garanger

Marae, population et territoire aux îles de la Société. Le réseau *mā'ohi*

Claude Robineau



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/jso/5861>
DOI : 10.4000/jso.5861
ISSN : 1760-7256

Éditeur

Société des océanistes

Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 2009
Pagination : 79-90
ISBN : 978-2-85430-024-6
ISSN : 0300-953x

Référence électronique

Claude Robineau, « *Marae*, population et territoire aux îles de la Société. Le réseau *mā'ohi* », *Journal de la Société des Océanistes* [En ligne], 128 | janvier-juin 2009, mis en ligne le 30 juin 2012, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/jso/5861> ; DOI : 10.4000/jso.5861

Marae, population et territoire aux îles de la Société. Le réseau *mā'ohi*

par

Claude ROBINEAU*

RÉSUMÉ

Le phénomène des marae aux îles de la Société, structures lithiques à caractère religieux, notable objet d'étude de José Garanger en Polynésie centrale, dont il fut avec Kenneth Emory et Yoshihiko Sinoto le grand spécialiste, pose, lorsqu'il est confronté aux récits tirés au XIX^e siècle de la tradition orale, le problème de la cohérence de l'organisation socio-politique dans l'aire culturelle de langue mā'ohi. Habituellement définie en termes de territoires rigoureusement bornés à la manière des États nationaux européens de la fin du XIX^e et du XX^e siècle, elle devient, quand elle est évoquée en termes de marae, réseau de ces structures coagulant la vie économique et sociale et confronté sur un même territoire à des éléments d'autres réseaux voisins voire rivaux, pulvérisant du coup la notion d'un territoire socio-politique continu qu'évoque la métaphore du « pré-carré ».

MOTS-CLÉS : organisation socio-politique, chefferie, territoire, espace réticulaire, réseaux, *marae*, structure sociale

Cet article va, à nouveau, traiter des *marae*, ces « structures lithiques à caractère religieux », selon la célèbre définition donnée par José Garanger à ce terme *mā'ohi* désignant ces édifices de Tahiti aux temps anciens, principalement rencontrés dans les îles de la Société qui constituent l'aire *mā'ohi* et auxquelles on ajoute traditionnellement les Tuamotu de l'Ouest et les îles Australes.

ABSTRACT

The phenomenon of the marae in the Society Islands, lithic structures with a religious function, a notable object of study by José Garanger in central Polynesia, of which he was a great specialist together with Kenneth Emory and Yoshihiko Sinoto, raises, when confronted with the accounts drawn at the 19th century from the oral tradition, the problem of the consistency of the socio-political organization in the cultural area of the mā'ohi language. Usually defined in terms of strictly limited territories as in the European national states of the end of 19th and the 20th century, it becomes, when referred in terms of marae, a network of these structures coagulating economic and social life and confronted on the same territory to elements of other close networks, sometimes rival, demolishing as a result the concept of a continuous socio-political territory that is enclosed in the "pré-carré" metaphor.

KEYWORDS: socio-political organization, chiefdom, territory, networks, *marae*, social structure

L'œuvre de Garanger en Polynésie orientale

La carrière de José Garanger peut être définie, *grosso modo*, par une première période de recherche exclusive de terrain – qui commença sur la Vaitepiha (district de Tautira, île de Tahiti) et se termina avec la découverte de Roy Mata (à Retoka, île d'Efate, Vanuatu) – et par un temps d'enseignement dont le début est symbolique-

* Directeur de recherche honoraire, IRD, 27, rue Castros, 33000 - Bordeaux.

ment marqué par la collation du grade du doctorat d'État ès-Lettres suivie de l'accession au professorat des Universités au titre de l'Université de Paris I, temps intensément marqué par des recherches sur le terrain et notamment de retours fréquents en Polynésie orientale.

Pour José Garanger, la Polynésie orientale correspond géographiquement et historiquement au « triangle polynésien » Hawaïi-Nouvelle-Zélande-île de Pâques, laissant de côté Tonga, Samoa, Wallis-et-Futuna considérées comme la Polynésie occidentale (avec, à l'extrême ouest, les *Polynesian Outliers*) ; le centre du triangle (notamment à l'époque protohistorique) est formé des îles de la Société et des Marquises, constituant avec les Tuamotu, les Australes et les îles Cook une « Polynésie centrale ». C'est dire combien le phénomène *marae* occupa une place importante dans les recherches de José Garanger, avec des fouilles, des restitutions, une reconstruction de la vie sociale et qui s'étendit aux archipels polynésiens voisins. Ces recherches sont accessibles grâce aux publications auxquelles elles ont donné lieu, mais seulement pour une part, car d'autres informations, résultant notamment d'analyses comparatives, ont été livrées dans ses enseignements – nous en acquîmes seulement une partie en séminaire d'Océanie – et furent donc accessibles aux seuls étudiants qui les ont suivis.

Ce n'est pas le moindre des paradoxes que d'être conduit, pour l'explicitation des travaux de ce grand archéologue, à faire une archéologie des vestiges écrits, voire oraux, laissés par lui dans le corpus actuel de la connaissance archéo-historique des anciens Polynésiens. S'inspirant d'André Leroi-Gourhan et soucieux de replacer les découvertes archéologiques dans leur contexte humain, José Garanger a toujours privilégié l'écoute de la tradition orale susceptible à la fois de guider les fouilles archéologiques et d'en expliciter les résultats au plan historique et culturel. Je voudrais ici, pour ma part, prolonger en quelque sorte sa démarche en partant du phénomène des *marae* et montrer, concernant les plus importants d'entre eux, leur signification dans l'organisation de l'espace des anciens Mā'ohi.

L'organisation de l'espace des anciens Mā'ohi

Cette organisation est, notamment dans les îles de la Société, traditionnellement repérée (Henry, 1962 ; Handy, 1930 ; Ribourt, 1863) par les termes *fenua* « terre » et *mata'eina'a* étant traduit en anglais comme en français par le mot

« district ». *Fenua* désigne à la fois une île – île haute ou atoll – et une portion de terre, cette dernière généralement délimitée dans une île haute par l'espace compris entre deux crêtes radiales (issues d'un sommet de la chaîne centrale de l'île) et la section du littoral se trouvant entre les promontoires où les crêtes radiales viennent s'abîmer dans la mer (et, par extension, l'espace du lagon compris entre le littoral et le récif frangeant au droit des deux promontoires). Henry (1962 : 101) écrit ainsi à propos de Varari, Moorea :

« De Afa'a-tetea (pâle source fantôme) à Maenu (décoiffé) s'étend varari (endroit retiré et humide) dans le Nord-Ouest. La montagne qui domine est Tatiri (jette). Le terrain de réunion est Pa-hoa (l'enclos des amis) ; la pointe extérieure Nu'u-rua (deux armées) ; la rivière Tai-a-miti (mer vers l'extérieur) ; le *marae Nu'uruu* : c'est un *marae* national qui existe encore ; le mouillage pour petites embarcations est Tao-taha (sagaie oblique) et s'étend le long de la côte ouest... Le grand chef était Pu-nua-i-tera'i-atua (Conques au-dessus dans le ciel des Dieux). La maison 'arioi était Te-atea-pua (l'érythrina qui fleurit) et son chef Tohe'-ura (fondation rouge). »

Cette portion d'espace, terre et lagon correspondant, forme généralement une unité politique interne soumise à l'autorité d'un chef, *ari'i*. Cette unité est elle-même dépendante d'une entité plus large correspondant à un ensemble de vallées dominé par le chef de l'une d'entre elles qualifié du titre de prince, grand-chef, *ari'i rahi* (grand *ari'i*). À l'inverse, cette unité peut aussi être subdivisée en sous-unités correspondant à plusieurs vallées adjacentes ou secondaires, chacune étant gouvernée par un *ari'i ri'i* (« petit » *ari'i*). Mais une telle unité peut aussi constituer un élément d'une confédération d'entités, mouvante dans l'histoire : elle est présidée par le chef de l'une d'entre elles qui est qualifié de *ari'i nui*, très grand chef, chef suprême auquel les Européens, inspirés par les souvenirs de la Grèce ancienne, ont parfois donné le titre de roi.

À Tahiti (figure 1), il existe ainsi une vingtaine de ces unités appelées districts (*fenua, mata'eina'a*), dont le nombre varie selon les décomptes faits entre districts, grands districts, sous-districts et qui furent l'objet de regroupements mouvants entre Teaharoa (côte Est), Te-Porionuu (le Nord), Atehuru (la côte ouest), Teva-i-uta (les Teva-de-l'intérieur, la côte sud de Tahiti-nui), Teva-i-tai (les Teva-de-la-mer, ou Tahiti-iti, la presqu'île). À la fin du XVIII^e siècle, au moment de la « découverte », entre le passage de Bougainville (1768) et le premier voyage de Cook (1769), on a affaire à deux coalitions qui s'affrontent dans une bataille célèbre.

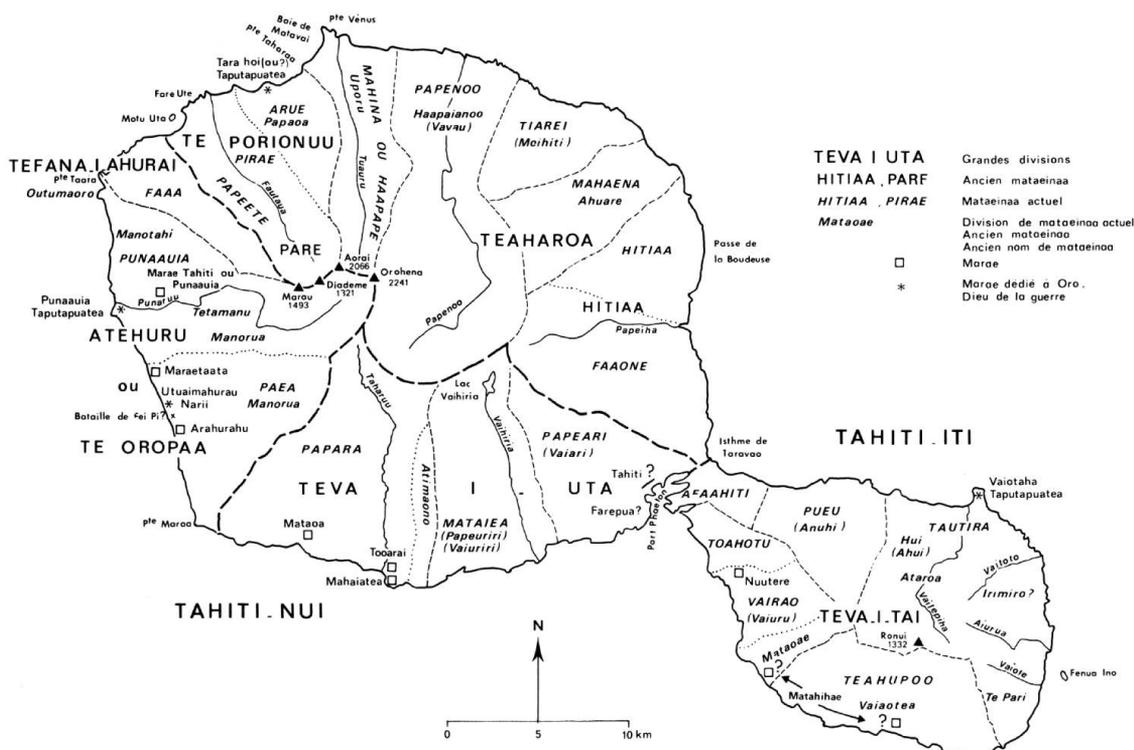


FIGURE 1. – Tahiti historique (carte d'après Handy [1930], Newbury [1967] et Garanger [1969])

Te-Porionuu, mené par Tutaha, grand guerrier de Pare, principale unité de cet ensemble et allié à Teva-i-tai, la presqu'île gouvernée par un chef appelé Vehiatua, affronte Teva-i-uta dont le chef est Amo, époux de la « reine Pureau » et titulaire d'un symbole de suprématie, un *maro'ura*, ceinture de plumes rouges, qui lui donne le titre d'*ari'i nui*. Dans cette bataille, Amo est vaincu et Tutaha s'empare, pour le compte de son *ari'i* de Pare, le tout jeune Tu qui deviendra le chef Vairatoa puis enfin Pomare I, du *maro'ura* détenu par Amo et du *to'o*, image du dieu 'Oro, alors principal dieu de Tahiti, qu'il dépose sur le *marae Maraetaata* dans le district de Paea, où Tu pourra revêtir le *maro*.

Selon certaines sources, ce *marae* serait celui de Tutaha qui est aussi dit chef de Paea ou d'Atahuru (ou peut-être Atehuru ? cf. infra), ce qui n'est d'ailleurs pas la même chose, Paea n'étant qu'une fraction de Atahuru. C'est cette défaite de Papara qu'évoque Douglas Oliver (1974), qu'il date de 1768 et qui préfigure le transfert de la suprématie sur Tahiti, de Papara dont Amo est l'*ari'i*, à Pare, district des Pomare. Chose curieuse, la bataille qui se situe dans le district de Paea a lieu dans ce qui est considéré comme Atehuru ou Te-Oropaa, le domaine de Puhetea, le grand-chef de la côte ouest, aux temps de Cook qui demeure neutre dans le conflit Pomare-Vehiatua/Amo-Pureau. On

retrouve six ou sept ans plus tard, à Tautira (presqu'île de Tahiti), le jeune Tu avec un Vehiatua du même âge et chef des Teva-de-la-mer, tous deux amis dans la compagnie de Maximo Rodriguez, interprète de la mission espagnole temporairement installée à Tahiti-iti (1774). J'ai le sentiment d'une certaine prééminence de Tu – c'est Tu qui est chez Vehiatua et non le contraire – que pourrait confirmer la dévolution du domaine des Vehiatua aux Pomare quelques années plus tard avec l'extinction de cette lignée de Tautira.

Organisation sociale et marae

Les *ari'i* disent (voir Teuira Henry, la princesse Ariitaimai, la reine Marau) tenir leur pouvoir des dieux. Selon Aurora Natua, dans l'ancienne structure sociale *mā'ohi*, tout vient des dieux. Ils se projettent sur la terre par des *marae* et des *ahu* qu'ils sont, selon les humains, censés fréquenter. On a ainsi la séquence : dieux > *marae* > *ari'i* > sacré (*ra'a*) > autorité sur les profanes (*noa*), confortée par un réseau d'interdits (*tapu* qui a donné le mot « tabou ») dont le non-respect entraîne la mort. Et ce n'est pas pour rien que Douglas Oliver fait partir sa description de l'*Ancient Tahitian Society* de ce qu'il appelle la *Tahitian Cosmology*, le monde tahitien des dieux.

Le point d'articulation entre les dieux et les chefs (*ari'i* dotés de *ra'a*) est constitué par les *marae*. On ne reviendra pas sur la description de cet édifice lithique fondamental dans la vie des anciens Mā'ohi, renvoyant le lecteur à l'excellent petit livre de José Garanger, *Pierres et rites sacrés* (1969), rappelant seulement que le *marae* est le lieu privilégié de la manifestation des dieux, essentiellement le *ahu* de pierres à l'une de ses extrémités et vers lequel il est orienté, et qu'il est un espace sacré (*ra'a*) et interdit aux êtres profanes.

Nous raisonnons ici sur les *marae ari'i* ou *marae* royaux des chefs, grands chefs *ari'i maro'ura* (*ari'i* à la ceinture rouge), mais nous savons (grâce à Henry) qu'il existait des *marae* correspondant aux différents niveaux sociaux, *marae* locaux ou *mata'eina'a* (de districts), *marae* « sociaux » *dixit* Henry, de *va'a mata'eina'a*, clan ou lignage, enfin des *marae* familiaux ou ancestraux, *marae tupuna*. Il existe aussi, correspondant à des groupes sociaux de spécialistes, des *marae* de docteurs, de constructeurs de pirogues, de pêcheurs. Il résulte du propos de Henry qui vient soit d'un texte écrit par le révérend Ormond son grand-père soit d'informations recueillies par celui-ci de l'épouse tahitienne du missionnaire John Platt qui était cheffesse d'Uturoa à Raiatea, que l'existence des *marae* était un phénomène général de la société *mā'ohi*, la majesté ou la discrétion des édifices se trouvant en rapport avec l'importance de la communauté concernée. C'est pourquoi, en se fondant sur cet écrit et sur l'évidence de la proximité nécessaire d'un lieu d'approche des dieux dans une population aussi croyante et aussi dépendante de la consultation de ses dieux que l'étaient les Mā'ohi pour tous les actes de leur vie, Oliver imagine l'existence, à proximité de la résidence des moindres segments de parenté, de *marae* très simples concernant ce qu'il appelle des *kin-congregations*, soit en langage non connoté par les usages anglo-saxons protestants, des communautés de droit de fidèles, parents ou apparentés.

Marae et terres

Locaux, sociaux ou familiaux, les *marae* sont, pour leurs titulaires *ari'i* chefs de clans ou chefs de familles, les points d'ancrage sur la terre dont l'usage leur est dévolu par leur fonction. La possession de la terre n'est pas individuelle mais collective, se décomposant en deux droits, un droit éminent qui appartient à la collectivité concernée et un droit d'usage détenu par le chef de cette collectivité qui, peu à peu, va en concé-

der à son tour l'usage aux groupes et à leurs chefs qui se trouvent placés sous sa mouvance, et ainsi de suite. On a donc affaire à un emboîtement de droits qui correspond à l'emboîtement des groupes humains, lesquels droits se trouvent symbolisés à chaque niveau par un *marae* qui est celui du groupe concerné et dont le chef porte le nom d'un titre attaché au *marae*. C'est la raison pour laquelle, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, avant que la propriété des terres ne soit enregistrée, cette propriété était transmise par la descendance généalogique de l'ancêtre titulaire du *marae* dont la terre dépendait.

Ainsi, la chefferie de Varari décrite *supra* a pour chef un *ari'i* qui porte le titre de Punua-i-te-rai-atua simplifié en Punuateraitua, nom du titre accroché au *marae Nuurua* dit « national ». Dans le texte de Teuira Henry, l'influence du *marae ari'i* de Varari dépasse aussi les limites du district, englobant au moins les autres districts de la côte sud-ouest de Moorea, Moruu, Haapiti, Atiha (figure 2).

Ariitaimai, membre de la famille Marama qui gouvernait Haapiti, décrit dans ses *Mémoires*, rédigés par Henry Adams (1964), l'ascension des chefs de Haapiti avec la conduite pusillanime des chefs de Varari qui, en dépit de leur titre sur le *marae Nuurua*, ne soutiennent pas le prestige attendu du port d'un tel titre. La princesse raconte comment son ancêtre Marama, ayant acquis *de facto* un prestige qui dépassait sa chefferie de Haapiti, chercha à en acquérir une reconnaissance *de jure*, par des droits sur le *marae* prestigieux, en édifiant à son nom une structure dans l'enceinte de *Nuurua* ou à proximité de cette dernière et donc en plein milieu du district de son prestigieux rival.

Par la suite, Marama maria son fils à la fille de Punuateraitua *ari'i* de Varari et aurait acquis ainsi des droits sur le grand *marae Nuurua* (Terri-Vahine-i-te-tauo-o-te-rai, 1970). Le même auteur nous signale qu'un Marama ultérieur se maria avec une petite cousine de Amo, chef de la branche aînée des Teva de Papara, Terai-efa-i-Maraetaata, dont le nom indique une connexion avec le *marae* éponyme de Paea à Tahiti. Leur fils fut Taipoto que les missionnaires disent « chef de Moorea » (Davies, 1961 : 116).

Un autre Punuateraitua fut Mahine, grand guerrier de Moorea qui aurait pu relever le prestige des *ari'i* de Varari et ainsi reléguer à un rang secondaire les Marama qui n'étaient pas directement connectés à *Nuurua*. Mais, il mourut trop tôt pour que ses succès aient pu bénéficier à sa famille de Varari et mettre un terme à la progression des Marama.

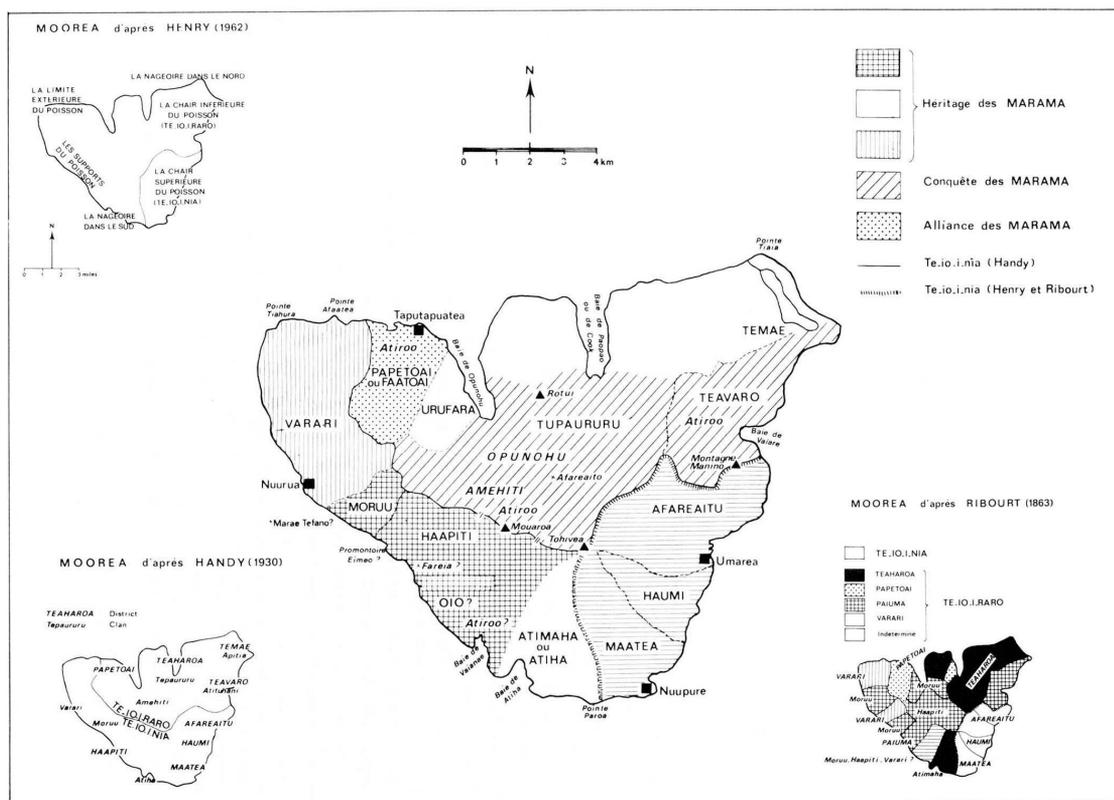


FIGURE 2. – Moorea ancien (carte d'après Ribourt [1863], Handy [1930] et Henry [1962])

Enchevêtrement de territoires et ambiguïtés de leurs limites

Les cartes de Tahiti et Moorea (figures 1 et 2) et les tableaux (1 et 2) portant sur Tahiti montrent, selon les principales sources disponibles (Henry, 1962 ; Ribourt, 1863 ; Handy, 1930), la localisation des principaux districts de ces îles, terres (*fenua*) bien délimitées (d'un sommet de la chaîne axiale, entre deux crêtes radiales délimitant une portion de littoral et de lagon) et comportant un contenu humain (*mata'eina'a*) articulé en clans (*va'a mata'eina'a*), lignages (*'ati*) et familles (*'feti'i*, les parents ; *'opu*, la descendance d'un couple ; *'opu hoe*, le groupe des frères et sœurs) : une hiérarchie de groupes représentés par leurs chefs et symbolisés par une hiérarchie de *marae* rattachés les uns aux autres par le principe de la pierre de fondation.

On a, en fait, affaire à une vision européenne de « prés-carrés », limités par des frontières, emboîtés les uns dans les autres à l'image de l'époque féodale et seigneuriale du Moyen-Âge européen. Les relations inter-politiques entre ces unités étaient faites d'alliances et de contre-alliances à propos desquelles Adams s'égare dans des comparaisons historiques européennes

qui n'ont aucun sens à Tahiti parce qu'il raisonne comme si ces unités étaient des États fondés sur des différences sensibles de langue, de culture et de tradition historique... Bien que l'on soit depuis longtemps revenu des excès engendrés par cette vision, l'image d'espaces territoriaux délimités bien distincts demeure. C'est la raison pour laquelle les faits relevés tant à Varari (Moorea) qu'à Paea (Tahiti) posent interrogation : à Moorea, c'est le *ari'i* de Haapiti dont le prestige dépasse l'horizon de son district qui vient édifier à Varari, dans le district de son rival Punuateraitu près du *marae Nuurua* dont ce dernier est le titulaire, une petite structure annexe qui, sans lui donner le titre sur le *marae* principal, peut lui permettre de participer à sa renommée. À Tahiti, on peut s'interroger à propos du *marae Maraetaata* dans le district de Paea qui passe pour être le *marae* de Tutaha, grand guerrier du district de Pare, et, plus encore, sur le fait que le combat qui, en 1768, oppose le Nord et la presqu'île contre le Sud se déroule sur un district, Paea, qui fait partie de la confédération de l'Ouest, distincte des trois autres et dont aucune information ne montre qu'elle est impliquée dans ce conflit, pour ou contre l'un ou l'autre camp.

RODRIGUEZ	MORRISON	WILSON	ORSMOND/HENRY	RIBOURT	MARAU/HANDY	OLIVER
<i>Vehiatua</i> (1) Oyari (Vaïari)	<i>Tetevaiuta</i> Vaïari	<i>Tedevaruta</i> Wyere	<i>Tahiti-nui</i> Papeari ou Vaïari	<i>Tevaiuta</i> Hoo Matavana (4)	<i>Teva-i-uta</i> Papeari (Vaïari)	<i>Teva i uta</i> Vaïari
Vaiuriri	Vaiuriri	Wyereede	Papeuriri ou Vaiuriri ou Mataiea	Mataiea Mairpeche	Mataiea	Vaiuriri
Atimaono	Papara	Attemone Papara Ahaheinah (Vainiania)	Atimaono Papara	Atimaono Papara	Atimaono Papara	Atimaono Papara
Ohitia (Hitiaa) (2)	<i>Teporionuu et Teaharoa</i> Hitiaa	<i>Hedeah</i>	Hitiaa	<i>Teaharoa</i> Taero (Hitiaa) (4)	<i>Aharoa</i> Hitiaa	<i>Te Aharoa</i> Hitiaa
<i>Tu et ses alliances</i> (3) Ohaena (Mahaena)		<i>Tepirreono</i> Waaheina	Mahaena	Ahuare (Mahaena) (4) Te Meheti (Tiarei) Te Ne (4)	Mahaena Tiarei (Meihiti)	Mahaena Tiarei
Otiarei	Tiarei	Otyare	Tiarei			
Nonohea (Onohea)	Onohea (Onofea)	Nanoonano Honoowhia Hababoonea Hervow Wharoomy				
Apayano	Haapaianoo	Whapiano Whyruppo (Faaripo)	Papenoo	Haururu (Papenoo) (4)	Papenoo Intérieur: (Vavau) Hapaianoo	Haapaianoo
Matabay (Matavai)	Matavai	Matavai	Haapape (Uporu)	Mahina (5)	Haapape (Uporu)	Haapape
Opare	Pare	Oparre	Teporionuu Aruc Pare	Te Porionuu Aruc Pare	Porionuu Aruc Pare	Te Porionuu Aruc Pare
Tetaha	Tetaha	<i>Tettaha</i>	Faaa	<i>Tefana iahurai</i> Faaa Te Oropaa	<i>Oropaa</i> Faaa (Tefana)	<i>Te Fana</i> Faaa Te Oropaa
Tepunaauia			Manotahi (Punaauia)	Manotahi (Punaauia)	Punaauia Intérieur: Tetamanu	Punaauia
Atehuru	Atahuru	<i>Attahooroo</i>	Teoropaa Manorua (Paea)	Manorua (Paea)	Paea	Paea

Notes: (1) Suprématie de Vehiatua II; (2) District indépendant; (3) Districts de Tu (Pomare I) et de ses parents et alliés; (4) Districts identifiés par leurs limites; Hoo Matavana: plutôt Hooma tavana (MARAU, 1971, p. 83); (5) Nom moderne de Haapape.
Sources: cf. tableau Tahiti-iti.

TABLEAU 1. – Districts de Tahiti à la fin du XVIII^e siècle : *Tahiti-nui*

RODRIGUEZ	MORRISON	WILSON	ORSMOND/HENRY	RIBOURT	MARAU/HANDY	OLIVER
<i>Vehiatua</i> (1)	<i>Tahiti-iti</i>	<i>Tiarraboo</i>	<i>Taiarapu</i>	<i>Tevaitai</i>	<i>Teva-i-tai (Taiarapu)</i>	<i>Teva i tai</i>
Afaahiti	Afaahiti	Owaheite	Afaahiti	Taahiti (2)	Afaahiti	Afaahiti
Anuhi		Ahnooe	Pueu ou Anuhi	Anuhi ou	Pueu (2) (3)	Pueu
Ahui [à Vaiaotea]		Ahooe			Hui	
Ohatutira	Tautira (Oheitepeha, Vaitepiha)	Owahie	Tautira ou Fatutira		Tautira (3)	Tautira
Ataroa, vallée de Tautira		Attaroa		} Taiarapu (2)		
Irimiro (?)		Touttera (Tautira)				
Guayurua (Vaiurua, Aiurua) (?)		Wyyote (Vaiote)				
Tepari	Tepari	Tehappea (Taafea)				
Tayarabu (Taiarapu)?		Ohotaboo?				
Oyautea (Vaiaotea)	Vaiaotea	Wiyouea	Teahupoo		Teahupoo (3)	Teahupoo
Mataoae	Mataoae	Matawei	Mataoae	Mataoae (2)	Mataoae (3)	Mataoae
Vaiuru	Vaiuru	Wyooroo	Vairao (Vaiuru ou Papeuru)	Vairao (2)	Vairao (3)	Vairao
		Toahoutou	Toahotu		Toahotu (3)	Toahotu

Notes: (1) Districts placés sous la suprématie de Vehiatua II; (2) Anciens districts, chefferies; (3) Districts existants au milieu du XIX^e siècle.
Sources: RODRIGUEZ, 1930, *Journal* (dépouillement personnel). — MORRISON, 1966, *Journal*, pp. 135-136. — WILSON, 1799, *A Missionary Voyage...* carte pp. 184-185 (carte du cap. Cook mise à jour par J. Wilson). — ORSMOND-HENRY, in HENRY, 1962, pp. 76 et suiv. — RIBOURT, 1863, *État de l'île Tahiti...* pp. 305-310. — MARAU/HANDY, in HANDY, 1930, p. 45 (carte). — OLIVER, 1974, II, p. 974 (carte).

TABLEAU 2. – Districts de Tahiti à la fin du XVIII^e siècle : *Tahiti-iti*

Dans ces cas, les limites ne comptent pas. Il est possible que Varari ait donné son accord pour que son voisin édifie chez lui, à côté du grand *marae Nuurua*, ce *Nuurua* bis. Il est envisageable que, par ses relations de parenté, Tutaha ait pu avoir un *marae* à Paea et, peut-être encore, y a-t-il eu à propos du conflit de Pare et de la Presqu'île contre Papara une déclaration de neutralité de Pohuetua, grand-chef de l'Ouest (Punaauia et Paea), acceptant que les protagonistes se rencontrent sur son propre terrain à

mi-chemin de leur territoires respectifs. On sait bien que, dans les temps anciens, l'intérieur de Tahiti était peuplé. Des récits font état, lors des guerres, de cheminements ou de retraites par l'intérieur (encore que ces passages dans la montagne ne soient pas des plus faciles). Il y avait aussi la possibilité de naviguer, mais il fallait trouver un lieu de débarquement, ce qui n'était guère aisé, le littoral étant très occupé et pas forcément par des amis. On a ainsi du mal à saisir comment les guerriers de la Presqu'île, qui sont à

l'est des districts de la côte sud, ont pu, avec leurs amis du Nord, livrer bataille à ces districts de la côte sud en un lieu qui se trouve au nord-ouest de ces derniers, sauf à admettre que les districts en forme de « prés-carrés » sont une fable, qu'ils représentent non un territoire compact mais des zones de concentrations de lieux spécifiques, *marae*, terrain de réunion, maison *'arioi*, grève, terre de cultures, qui constituent le domaine d'un chef, celui-ci ayant généalogiquement autorité sur des chefs inférieurs disposant de domaines semblables, l'ensemble formant un réseau et le district se trouvant constitué d'un entremêlement de réseaux liés par les règles de parenté *mā'ohi*.

Réseaux et espaces réticulés

On sait que de telles organisations d'espaces « réticulés » existent en Nouvelle-Calédonie et coexistent au Vanuatu avec des systèmes de chefferies analogues au modèle tahitien. Jean Guiart (1963) montre qu'en Nouvelle-Calédonie, les unités sociales s'édifient à partir d'un tertre, lieu privilégié d'espace de parenté, se développent de tertre en tertre à partir de ce tertre-souche et selon les règles de parenté, construisant en guise de territoire un réseau de lignes unissant les tertres apparentés et entrecroisant dans l'espace d'autres réseaux correspondants à d'autres unités sociales. Au Vanuatu, Joël Bonnemaïson (1996) caractérise la géographie culturelle des Nouvelles-Hébrides comme un espace réticulaire qu'il définit, en s'inspirant de Bensa et Rivierre (1982), comme :

« un chaînage de lieux qui sont autant des "chemins d'alliance" que des territoires se succédant le long d'un itinéraire. Les groupes mélanésien ne sont pas des groupes clos par une "frontière" [des "prés-carrés" dit-il ailleurs], mais des réseaux de petites sociétés locales en communication constante les unes avec les autres selon leurs relations de proximité. »

D'autres éléments recueillis dans le monde *mā'ohi* peuvent être versés au dossier. Le premier est tiré de la nomenclature des districts relevée dans les années 1840 pour le compte du gouverneur Bruat par le capitaine Ribourt qui, à Moorea, localise à plusieurs endroits de l'île des annexes d'un même district. Sur la carte de Moorea (figure 2), cela concerne Papetoai, Moruu, Varari. Différentes hypothèses peuvent alors être proposées :

– des migrations de populations relevant d'un même chef et s'installant à différents endroits ;

- un manque de terres dans le district principal en raison de l'accroissement de la population nécessitant la migration dans des zones vides ;
- des relations matrimoniales apportant au chef A épousant la femme chef B des terres de la chefferie B qui, à la génération suivante iront au descendant de A et B titulaire par héritage de la chefferie A ;
- ou encore, pour ces districts à localisation multiple, des chefferies en réseaux de lieux plutôt qu'en territoire compact et cerné.

Remarquons aussi que lorsque Ribourt a mené son inventaire des chefferies, il n'a pas fait œuvre de géomètre arpenteur. Il a dû procéder à des enquêtes auprès des chefs concernés, les interrogeant sur la consistance et les limites de leurs districts, avec très vraisemblablement à l'esprit l'image de territoires continus cernés et bordés par les limites énoncées, ainsi que les décrit d'ailleurs *Tahiti aux temps anciens* dont les rédacteurs européens ou européanisés devaient avoir une conception semblable de la notion de territoire. Cette vision préconçue a pu l'empêcher de poser les bonnes questions. Si l'on se rapporte au lien existant, à travers la notion de *marae ari'i*, entre peuplement, unité politique et *marae*, il conviendrait peut-être de considérer une unité politique telle qu'une chefferie comme un réseau de *marae* affiliés, éventuellement concurrencés sur des sites proches, plutôt que comme un territoire circonscrit dont l'intérieur est parallèlement hiérarchisé en unités sociales de plus en plus localisées, les *marae* s'y rapportant étant pareillement affiliés (par le rite de la pierre de fondation), les terres relevant de ces unités étant symboliquement rattachés aux *marae* correspondants.

Un autre élément peut être tiré de la structure socio-politique ancienne de Huahine aux îles Sous-le-Vent (figure 3). Cette île, actuellement divisée en huit districts (devenus « sections de communes » depuis la réforme municipale des années 1970), était, selon les traditions recueillies tant par Handy (1930) que par Emory (1932), organisée différemment des autres îles de la Société. Les *marae* royaux (*ari'i*) des différents districts (*mata'eina'a*) se trouvaient tous rassemblés en un même lieu, à Maeva, avec au-dessus d'eux (métaphoriquement mais aussi physiquement) un *marae* dit « national » *Matairea rahi*, tandis que les *marae* secondaires (des groupes dépendant des *ari'i*) se trouvaient disséminés dans les deux moitiés de Huahine, mais sans que l'on puisse dégager pour les *mata'eina'a* correspondants des territoires distincts (figure 3).

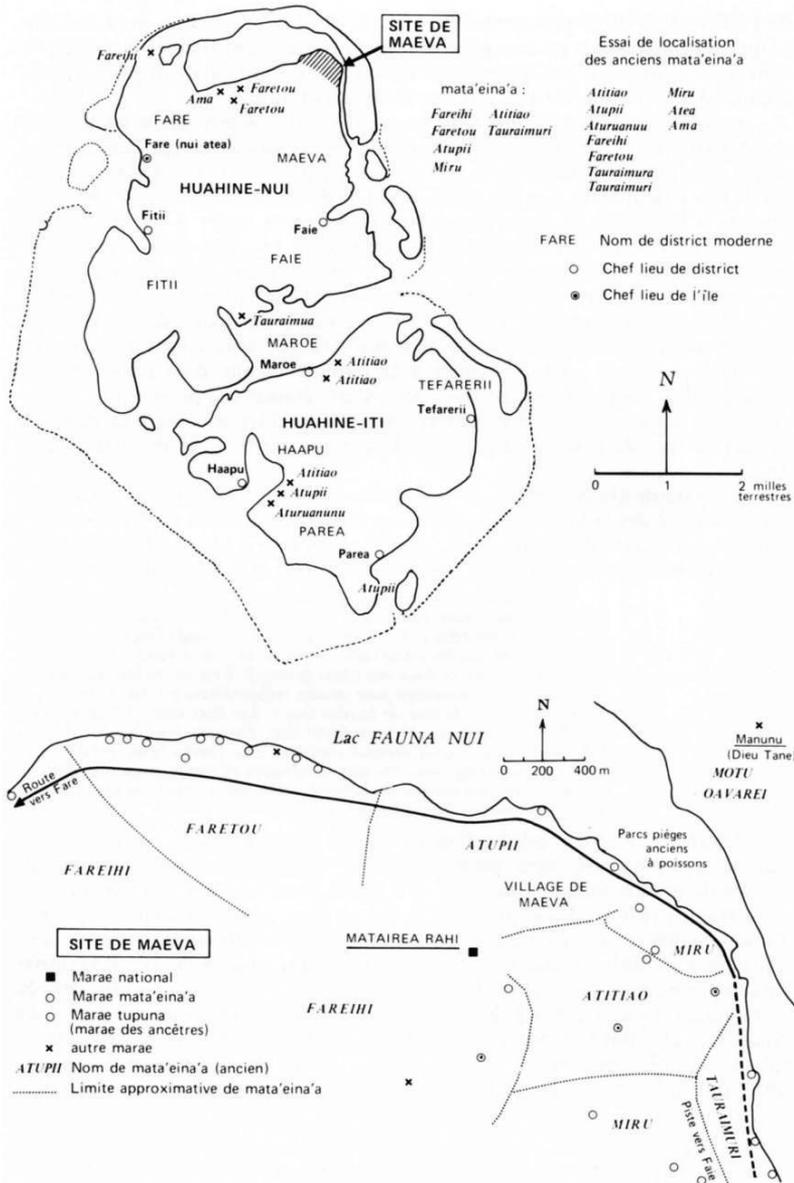


FIGURE 3. – Carte de l'île de Huahine et site de Maeva

Un tel dispositif suggère que chaque chefferie formait un *mata'eina'a* qui, par accroissement démographique, a pu disséminer ses établissements sur les terres disponibles sans que l'organisation sociale se trouve contrariée par l'organisation territoriale résultant de la progression du peuplement et sans qu'on en arrive à une territorialisation *de facto* des *mata'eina'a* aboutissant à la délimitation d'un territoire propre à chacun d'eux. La division territoriale de Huahine en huit districts, qui apparaît à la fin du XIX^e siècle et que la colonisation reprend à son compte, peut résulter de l'action des missionnaires de la LMS (London Missionary Society) soucieux d'édifier des stations rassemblant la population en quelques lieux privilégiés pour faciliter

la prédication et protéger leurs fidèles dans une époque troublée. La convention signée pour la France à Londres par le comte de Jarnac en 1847 prévoyait en effet que les îles Sous-le-Vent ne faisaient pas partie du protectorat français établi sur les États de la reine Pomare Vahine IV, demeuraient indépendantes et l'histoire politique de Huahine fut donc, par la suite, particulièrement mouvementée.

Le décollement de la notion de *mata'eina'a*, traduit par district, d'avec la signification territoriale habituelle franco-anglaise accordée à ce dernier terme renvoie aux doublets *mā'ohi fenualmata'eina'a*, *tufa'alva'a mata'eina'a* (clan), *patul'ati* (lignage) qui expriment l'adéquation socio-économique du groupe sur une terre, sans

que cela implique une confusion entre ces espaces socio-économiques (et au niveau supérieur socio-politiques) et un espace territorial. La distinction sémantique entre *fenua* (la terre) et *mata'eina'a* (son contenu humain) veut montrer qu'à la différence de la conception historique européenne territoriale de l'autorité, la conception *mā'ohi* met l'accent non sur le territoire mais sur un contenu humain, en l'occurrence ici le *mata'eina'a*.

Un dernier mot, enfin, concernant le phénomène *mā'ohi* des *marae*. Bertrand Gérard (1974) a souligné, par l'institution de la pierre de fondation issue d'un édifice existant pour servir de base à la construction d'un nouvel édifice, l'existence de lignées de *marae* comme il existe des lignées de personnes qui définissent des groupes de descendants ; et, par la connexion et le biais des titres de *marae* portés par des personnages entre des *marae* et ces derniers, la conformation de ces lignées par des lignées de *marae* correspondants.

Le « clan » des Teva s'appuie ainsi, selon Tati Salmon (1951) que cite Gérard, dans ses prétentions d'antériorité sur la « famille » royale des Pomare, sur le *marae*—souche de *Vaiotaha* à Bora-Bora dédié à Taaroa auquel se trouvent affiliés différents *marae* dont *Farepua* à Varari (Papeari) *marae* des Teva-i-uta plus exactement, *i.e.* les *ari'i* de Papara. On a ainsi, à propos d'un « clan », un chaînage qui prétend, de *marae* en *marae*, faire descendre un groupe, celui de la famille de Tati Salmon, d'un groupe originaire ancré sur un *marae* prestigieux. Or, ce faisant, cette reconstruction se présente en contrepoint d'éléments antagonistes, la « famille » Pomare, le dieu 'Oro, le *marae Taputapuatea* d'Opoa à Raiatea, les duplicata dudit *marae* à Tahiti et Moorea, éléments disparates qu'elle tend à réorganiser en une construction parallèle concurrente ; ce, d'ailleurs, en chahutant la tradition lorsque cela arrange les auteurs : Ariitaimai et ses enfants la reine Marau et Tati Salmon. Par-delà les tentatives de justification de droits révolus, le récit éclaire ce sur quoi reposent les droits des groupes : un chaînage de *marae* donnant à des chefs des titres sur des terres et leur contenu, potentiel de production et groupe humain.

Espaces en forme de réseau ou pré-carré : la structure spatiale du monde *mā'ohi*

Résumons notre propos. L'organisation politique ancienne des *mā'ohi* est, à l'instar des sociétés polynésiennes, le niveau supérieur de son organisation sociale, elle-même développement

de son modèle familial. Celui-ci fut théorisé – référence s'impose à Raymond Firth notamment – en termes de *ramage*, groupe endogame de descendants d'un ancêtre commun donnant naissance à chaque génération à des sous-groupes endogames formés à partir des descendants immédiats de l'ancêtre et ainsi de suite. Comme chacun des descendants à chaque génération se trouve classé par ordre de naissance, chaque sous-groupe d'une même génération se trouve classé selon son rang à l'intérieur du groupe qui l'enveloppe et la société tout entière descendant de l'ancêtre commun voit ses membres rangés par ordre décroissant depuis son chef, aîné vivant du sous-groupe aîné jusqu'au benjamin du benjamin des sous-groupes cadets.

La conséquence est qu'il n'y a pas de rupture dans l'ordre décroissant entre le premier et le dernier de cette société « ramifiée », ce qui est donc en contradiction avec l'organisation en ordres distincts que l'on rencontre dans les sociétés polynésiennes, sauf à faire intervenir pour son explication des faits de premiers occupants réduits en dépendants du groupe dominant. Chez les *Mā'ohi* des temps anciens, la société était grossièrement divisée en trois classes (sept niveaux dans la synthèse des sources qu'en fait Gérard, 1974), les *hui ari'i* (chefs et grands-chefs), les *hui ra'atira* (propriétaires fonciers, *commoners* par rapport aux *hui ari'i*), et les *manahune* (hommes libres pourvus d'une terre d'héritage ou regroupant tous les indépendants, libres ou non selon les districts). Dans la société *mā'ohi* ancienne, le phénomène central est le *marae* auquel tout *Mā'ohi* se réfère pour rendre culte à ses *atua* (dieux ou esprits) : *marae* familial, de lignage, de clan, de district ou local, « national » (de groupement de districts ou d'île), « international » (de ligue ou confédération opposant Bora-Bora à Raiatea selon certaines traditions). Pour être plus précis, notons qu'il existe à côté des *atua i terai* (dieux dans le ciel) d'autres esprits, bénéfiques ou maléfiques, qu'on peut invoquer à des fins magiques positives ou négatives en les priant éventuellement « d'entrer » dans des « images » de pierre *ti'i* (tiki) pour leur rendre culte et se prêter à des pratiques magiques ou de sorcellerie. Mais tandis que les *ti'i* relèvent de l'individuel, les *marae* (c'est en cela qu'ils nous intéressent) sont de l'ordre du social.

Tout *Mā'ohi* se trouve en principe concerné par les *marae* des différents groupes auquel il appartient (familial, lignager, clanique, local...). Cela est vrai pour les *ari'i* admis pour descendre des dieux et porteurs du sacré (*ra'a*) et pour les prêtres ; c'est moins clair pour les gens de condi-

tion inférieure et qualifiés de profanes (*noa*) pour lesquels les *marae* déclarés *ra'a* sont interdits (*tapu*). Cette situation provient de la contradiction déjà évoquée entre le principe de ramification qui entraîne la continuité du classement par ordre croissant/décroissant des membres du groupe et l'organisation en classes étanches, contradiction renforcée par les notions de *ra'alnoa* et *tapu*. Elle découle aussi, en pratique, de ce que les auteurs qui nous rapportent les traditions ne nous parlent que d'eux-mêmes, *ari'i*, et ne voient les autres, ceux des autres classes, qu'à travers ce qu'ils en savent et selon leur point de vue particulier.

Si l'on s'en tient au pouvoir politique détenu par un *ari'i* dans son district, ce pouvoir se trouve, tant à l'intérieur (s'exerçant sur les clans et les lignages) qu'à l'extérieur (au sein de confédérations de districts plus ou moins mouvantes), cristallisé en réseaux de *marae* dont les titulaires (porteurs de titre) sont les subordonnés claniques ou les *alter ego* du *ari'i*. Mais rien n'empêche que sur un territoire donné comme un district (*fenua*), coexistent à côté du réseau clanique du *ari'i* des éléments de réseaux dépendants d'autres *ari'i* et donc hors de son propre *mata'eina'a*. Ainsi pourraient s'expliquer :

- premièrement, la construction par Marama-ite-taou-o-te-rai *ari'i* de Haapiti d'une petite structure de *marae* auprès de *Nuurua* dans le *fenua* de *Varari*, i.e. à deux districts de Haapiti, un *marae* « national » dont l'*ari'i* de *Varari* porte le titre « *Punua-i-te-rai-atua* » et se trouve donc le supérieur titulaire de Marama ;
- deuxièmement, la possession par Tutaha grand guerrier de Pare à Tahiti du titre du *marae* *Maraetaata*, structure du *fenua* de Paea, peut-être pour des raisons d'alliance de parenté, mais significative éventuellement d'un chaînage de ce *marae* avec ceux de Pare d'où il est originaire ;
- puis, la localisation dans le même *fenua* (Paea) de la fameuse « débâcle de Papara » (Oliver, 1974 : III p. 1217) de 1768 opposant les protagonistes du Nord et du Sud complètement étrangers à ce *mata'eina'a* de l'Ouest membre d'une confédération apparemment neutre en l'espèce, montrant clairement la dissociation entre *fenua*, territoire, et *mata'eina'a*, population de l'*ari'i* localisé sur ce district ;
- enfin, l'érection par Amo, grand-chef de Papara, *ari'i maro'ura*, d'un *marae* *Taputapuatea* dédié à 'Oro à l'embouchure de la rivière Punaruu dans le *fenua* de Punaauia où se trouve localisé le *mata'eina'a* du grand-chef de la côte ouest Puhetea, précisément *ari'i rahi*

(grand *ari'i*) de cette confédération neutre vis-à-vis du Nord et du Sud lors de l'événement de 1768.

On voit bien comment des districts de la côte sud-ouest de Moorea pouvaient posséder, sur la carte du capitaine Ribourt (1863), des annexes autre part dans cette île ; des groupes partant de ces districts (en raison peut-être de surpeuplement ou de différends...) ont pu s'installer dans des zones libres de population, l'érection de *marae* issus par leur pierre de fondation des *marae* des districts d'origine suffisant pour ancrer ces groupes dans leur nouveau paysage. La localisation à Maeva, à Huahine, des *marae* têtes des différents « clans » de l'île sous la suprématie en quelque sorte du grand *marae* *Matairea* permet de supposer des chaînages de *marae* égrenant chaque clan en divers lieux de l'île dans un ensemble spatial « réticulé », en « système de fils croisés » (lat. *reticulum* « petit filet », de *rete* « rets », selon le *Nouveau petit Robert*, 1993).

Si une telle structure en chaînage, d'espaces en réseaux, réticulaire, n'apparaît pas dans les discours *mā'ohi* ou européens qui disent la tradition ancienne, c'est peut-être que cette structure était au moment de la « découverte » en voie d'abandon au profit d'une territorialisation des espaces sociaux, susceptible au niveau des districts de faire coïncider *fenua* et *mata'eina'a*. Mais, c'est peut-être aussi que le concept européen de gouvernement sur un territoire défini par ses limites et coïncidant avec son contenu humain que les interrogateurs européens de la tradition avaient en tête, n'a pas permis à ces derniers de poser les bonnes questions à propos d'une conception *mā'ohi* de l'espace qui n'était plus peut-être, dans le monde *mā'ohi* d'alors, d'actualité.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMS Henry, 1964. *Mémoires d'Ariitaimai*, Paris, Société des Océanistes, Publications de la Société des Océanistes 12.
- BENSA Alban et Jean-Claude RIVIERRE, 1982. *Les chemins de l'alliance*, Paris, Selaf, coll. Langues et cultures du Pacifique 1.
- BONNEMAISON Joël, 1996. *Gens de la pirogue et gens de la terre. Les fondements géographiques d'une identité : l'archipel du Vanuatu. Essai de géographie culturelle : Livre I*, Paris, ORSTOM éditions (1^{ère} éd. 1986, Les fondements d'une identité : Territoire, histoire et société dans l'archipel du Vanuatu [Mélanésie]. Livre I, *L'arbre et la pirogue*, Paris, ORSTOM éditions).

- DAVIES J, 1961. *The History of Tahitian Mission 1799-1830*, Cambridge, Cambridge University Press, The Hakluyt Society, 2nd ser., CXVI.
- EMORY Kenneth P., 1932 *Traditional History of Maraes in the Society Islands*, Honolulu, Hawaïi, B.P. Bishop Museum, unpublished manuscript.
- FIRTH Raymond, 1936. *We The Tikopia. A Sociological Study of Kindship in Primitive Polynesia*, London, George Allen and Unwin Ltd.
- , 1965. *Primitive Polynesian Economy*, London, Routledge and Kegan Paul.
- GARANGER José, 1969. *Pierres et rites sacrés du Tahiti d'autrefois*, Paris, Société des Océanistes, Dossiers tahitiens 2.
- , 1972. *Archéologie des Nouvelles-Hébrides. Contribution à la connaissance des îles du Centre*, Paris, Société des Océanistes-ORSTOM, Publications de la Société des Océanistes 30.
- GÉRARD Bertrand, 1974. Origine traditionnelle et rôle social des *marae* aux îles de la Société, *Cahiers de l'ORSTOM*, série sciences humaines 11, 3-4, pp. 211-226.
- GUIART Jean, 1963. *Structure de la chefferie en Mélanésie du Sud*, Paris, musée de l'Homme, université de Paris, Travaux de l'Institut d'Ethnologie LXVI.
- HANDY Edward Smith Craighill, 1930. *History and Culture in the Society Islands*, Honolulu, Hawaïi, B.P. Bishop Museum Bulletin 79.
- HENRY Teuira, 1962. *Tahiti aux temps anciens*, Paris, Société des Océanistes, Publications de la Société des Océanistes 1 (traduction de *Ancient Tahiti*, B.P. Bishop Museum, Honolulu, Hawaïi, 1928).
- MARAU Taaroa, 1971. *Mémoires de Marau Taaroa, dernière reine de Tahiti*, traduits par sa fille la princesse Ariimanihini Takau Pomare, Paris, Société des Océanistes, Publications de la Société des Océanistes 27.
- NATUA Aurora, directrice du musée de Papeete, communication personnelle, 1967-1968.
- OLIVER Douglas, 1974. *Ancient Tahitian Society*, Honolulu, Hawaïi, The University Press of Hawaïi, 3 vol.
- RIBOURT Pierre, 1863. État de l'île de Tahiti durant les années 1847-1848, *Annuaire de Tahiti*, Papeete, pp. 302-324 (1^{ère} publication, 1850, *Revue coloniale*, Paris).
- ROBINEAU Claude, 1998. Chefferie, leadership et communautés territoriales aux îles de la Société, in D. Guillaud, M. Seysset et A. Walter (éds), *Le voyage inachevé : À Joël Bonnemaison*, Paris, Éd. de l'ORSTOM et PRODIG, UMR 163, CNRS, pp. 319-323.
- RODRIGUEZ Maximo, 1995. *Les Espagnols à Tahiti 1772-1774*, *Journal de Maximo Rodriguez*, traduit et annoté par Horacio Belçaguy, Paris, Société des Océanistes, Publications de la Société des Océanistes 45.
- SAHLINS Marshall, 1958. *Social Stratification in Polynesia*, Seattle, University of Washington Press, American Anthropological Monograph Series, M 29.
- SALMON Tati, 1951. L'histoire de l'île de Bora-Bora et la généalogie de notre famille du *marae* Vaiotaha, *Bulletin de la Société d'études océaniques* VIII, 97, pp. 315-330 (manuscrit de 1904 traduit de l'anglais).
- TERII-VAHINE-I-TE-TAUO-O-TE-RAI, 1970, Marama, famille puissante et très ancienne des Mers du Sud, *Bulletin de la Société d'études océaniques* XIV, 11 et 12, pp. 172-173 et pp. 397-400.

